

INFORMATION DES POPULATIONS

BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE INDUSTRIELLE

ZONE DE MONTVILLE ESLETTES MALAUNAY



AVRIL 2016



Document à conserver

1 Pourquoi recevez-vous cette brochure ?



Vous habitez à proximité d'établissements industriels qui peuvent présenter des risques pour les populations et l'environnement. Les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les industriels travaillent ensemble pour **renforcer votre sécurité et votre information.**

Cette brochure vous **informe sur les risques** de BRENNTAG et vous **précise les bons réflexes à avoir en cas d'alerte industrielle.**

En vous appropriant ces consignes simples, vous devenez acteur de votre propre sécurité et contribuez à faciliter le bon déroulement des opérations de secours.

2 Quelles sont les mesures prises pour limiter les risques ?

La protection des personnes et la réduction des risques à la source constituent une priorité absolue.

Pour cela, les installations industrielles présentant des risques sont soumises à des réglementations strictes. Les industriels concernés réalisent notamment des études de dangers pour identifier et maîtriser ces risques. Ces études identifient les sources de risque, les scénarios d'accident envisageables et leurs effets, et fixent les barrières de sécurité (ex : équipements de sécurité, procédures) permettant de réduire la probabilité et/ou la gravité d'un accident majeur.

De plus, tout établissement classé SEVESO* doit impérativement :

- mettre en évidence des Mesures de Maîtrise des Risques qui font l'objet d'une vigilance particulière,
- fixer une Politique de Prévention des Accidents Majeurs,
- décliner un Système de Gestion de la Sécurité qui définit les rôles et responsabilités des personnels de sécurité, ainsi que les procédures et les ressources associées à la prévention des accidents majeurs.

Au regard des risques identifiés, la DREAL** prescrit également des mesures de sécurité et procède à des inspections régulières de tous ces établissements afin de contrôler le respect de ces dispositions.

Ainsi, tant au niveau de la conception que de l'exploitation des installations, tout est mis en œuvre pour assurer une maîtrise des risques industriels.

* Désigne les établissements pouvant présenter des risques majeurs (le site sera dit « SEVESO Seuil haut » ou « SEVESO Seuil bas » selon les quantités de substances dangereuses mises en œuvre)

** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement = service de l'Etat chargé sous l'autorité du préfet de l'inspection des installations classées.

3 Quels plans de secours seront mis en oeuvre en cas d'accident ?

Malgré toutes les mesures de prévention et de réduction du risque à la source, la probabilité qu'un accident survienne n'est jamais nulle. Afin de protéger les populations, les biens, et l'environnement, des plans de secours sont prévus :

● En cas d'accident limité à l'intérieur de l'établissement

C'est BRENNTAG qui prend les mesures d'urgence (avec l'aide éventuelle des secours extérieurs) en activant son **PLAN D'OPÉRATION INTERNE (POI)**.

Le POI est un **plan d'urgence**, élaboré par BRENNTAG, qui définit et organise les moyens d'intervention internes à l'entreprise, la protection des personnels, la mise en sûreté des installations et l'appel, si besoin, à des renforts extérieurs (Pompiers, SAMU,...). Cette organisation est testée régulièrement lors d'exercices.

● En cas d'accident dépassant l'enceinte de l'établissement

Dans ce cas, le préfet assure la direction des opérations de secours et coordonne l'ensemble des moyens d'intervention en déclenchant le **PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)**.

Le **Plan particulier d'intervention, ou PPI**, est un **plan d'urgence** relatif aux sites industriels présentant un risque majeur pour les populations et l'environnement. Il **définit l'organisation des secours** et les méthodes d'intervention en cas d'urgence. Des exercices sont également organisés.



4 Comment serez-vous alertés en cas d'accident majeur ?

En cas d'accident majeur, vous serez alerté par le réseau de sirènes d'alerte (ou par tout autre moyen à disposition des pouvoirs publics : véhicules sonorisés, panneaux à messages variables, automates d'appel...).

DANS CE CAS, RÉAGISSEZ IMMÉDIATEMENT EN APPLIQUANT LES CONSIGNES DE SECURITÉ !

Les sirènes d'alerte sont testées tous les premiers mercredis de chaque mois à 12h00.

Ces essais permettent de vous familiariser avec le signal d'alerte !

Les signaux



Signal d'essai		1'41s
Signal d'alerte		3 x 1,41s
Signal de fin		30s



5

Quels sont les risques de l'établissement BRENNTAG de Montville ?

Selon la nature des produits impliqués, les risques industriels et leurs effets peuvent être les suivants :



Incendie

Risques de brûlures au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degré

Intoxication par les produits de combustion



Explosion

Effets de surpression

Risques de brûlures ou de blessures par projection d'éclats



Emission de gaz toxiques

Risques de nausées, d'intoxication, d'irritation cutanée et des voies respiratoires





● L'entreprise :

BRENNTAG SA dont le siège social se situe à CHASSIEU (69) exploite 17 sites de distribution de produits chimiques industriels en France dont un implanté en Haute-Normandie qui emploie 70 personnes. Les activités du site de Montville, qui s'étend sur 10 hectares, consistent en la réception, le stockage et la distribution d'acides et de bases, de solvants organiques, de produits chimiques conditionnés et une activité de mélanges à façon.

Le site est divisé en 4 secteurs différents pour les produits stockés en vrac, chacun comportant une aire de chargement/déchargement, une aire de stockage et une aire de conditionnement.

L'activité de Brenntag est le stockage en cuve de produits liquides corrosifs et inflammables, le conditionnement en emballages divisionnaires de produits liquides corrosifs et le reconditionnement de produits inflammables.

● La sécurité :

En raison de la diversité des substances et préparations concernées, les activités sont réparties sur des zones séparées tenant compte des dangers associés à ces produits. Les activités de stockage, conditionnement et chargement/déchargement vrac des produits font l'objet d'une séparation physique par famille de dangers et de procédures spécifiques.

La sécurité et la préservation de l'environnement sont les premières valeurs de BRENNTAG. Des audits réguliers sont réalisés par des organismes indépendants. L'établissement de Montville est certifié ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement), OHSAS 18001 (Hygiène et Sécurité) et audité en outre suivant un référentiel professionnel européen, l'ESAD.

L'ensemble de notre personnel est formé dans le cadre de son activité, aux risques et procédures à respecter de même que pour des missions transverses, telles que le gardiennage et la formation d'équipiers d'intervention.

Une équipe de 12 personnes, dédiée aux problématiques sécurité/environnement directement rattachée à la Direction Générale de BRENNTAG assure quotidiennement le respect des règles et bonnes pratiques applicables à notre activité. Un numéro d'urgence 24/7, mentionné sur nos documents et emballages, est mis en place en cas d'accident sur notre site, sur le réseau routier, ou lié aux produits que nous livrons.

● Les clients :

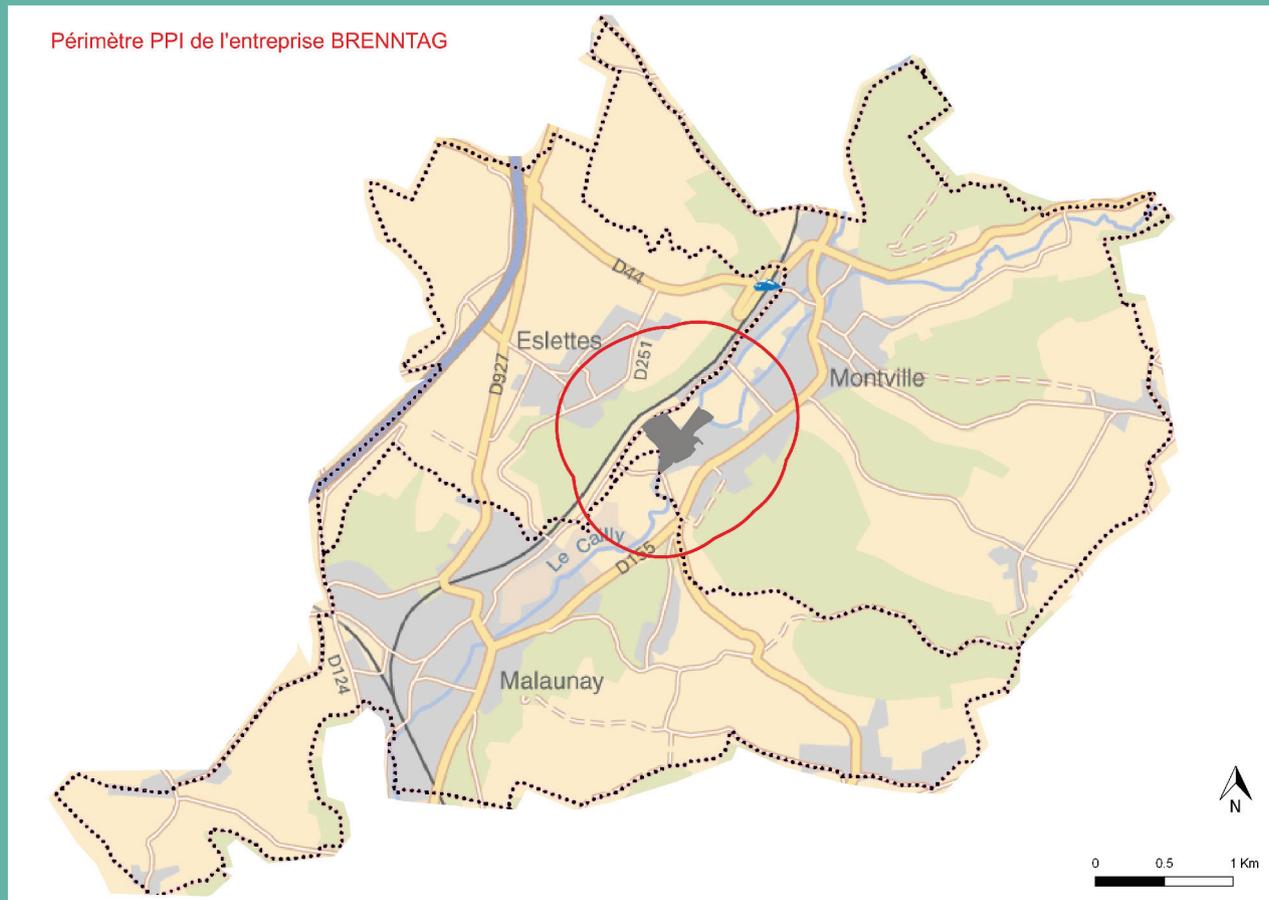
BRENNTAG NORMANDIE approvisionne, dans un rayon de 250 km autour de son site, la clientèle industrielle utilisatrice de produits chimiques dans les secteurs les plus variés, des industries métallurgiques, chimiques, agroalimentaires, automobiles, traitement de l'eau etc...

L'ensemble des risques répertoriés dans les études de dangers de l'établissement BRENNTAG Normandie a été analysé, et c'est le **scénario d'accident le plus défavorable** (= scénario extrême) qui a servi à délimiter la **zone d'application du PPI**, c'est-à-dire les communes et les populations concernées.

Vous trouverez ainsi, ci-après, la carte de zonage d'application du PPI.

C'est dans cette zone que cette brochure est distribuée et que les consignes de sécurité doivent être appliquées en cas d'alerte.

Périmètre PPI de l'entreprise BRENNTAG



Cette brochure a été réalisée dans le cadre de la communication associée au Plan Particulier d'Intervention de la zone de Rouen en étroite collaboration avec :

- Les industriels de la zone de Rouen
- La préfecture de Seine-Maritime
- La DREAL de Normandie
- Les communes concernées
- L'UIC (Union des Industries Chimiques) de Normandie

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter la page sirene-industrie-normandie.fr



Préfecture de la Seine-Maritime

7 place de la Madeleine
76036 Rouen Cedex
Téléphone : 02 32 76 50 00
www.seine-maritime.pref.gouv.fr



BRENNTAG NORMANDIE
12 Sente des Jumelles
76710 Montville
Téléphone : 02 35 33 70 08
www.brenntag.fr



UIC Normandie

26 rue Alfred Kastler
BP339
76137 Mont Saint Aignan
Téléphone : 02 32 19 55 00
www.normandie.uic.fr